

CHANGER D'AIR PARAPENTE – Conditions générales de vente

Article I.

Les présentes conditions générales de vente définissent les liens qui unissent l'école de Parapente Changer d'Air Parapente, dont le siège social se trouve : 8 C Le Meneu – 35550 PIPRIAC, que nous appellerons « Changer d'Air » d'une part et le client de l'école Changer d'Air, qui souhaite acquérir une prestation proposé sur le site internet www.changerdairparapente.com, que nous appellerons « Le client » d'autre part.

Article II.

Les prestations proposées par l'école Changer d'air ne sont pas payables via le site internet www.changerdairparapente.com, le client devra envoyer une demande par courriel ou contacter l'école par téléphone au +33 6 07 81 88 12.

Suite à ce premier contact il sera envoyé au client une fiche d'inscription précisant :

- la nature des prestations prévues, stage itinérant, stage sédentaire, formation spécifique...
- les dates prévues pour la réalisation des prestations
- le détail et le prix des prestations réalisées par Changer d'Air
- le montant des arrhes à verser par le client, l'inscription n'est effective qu'à compter de l'encaissement de cette somme.
- le montant et la date limite de versement du solde par le client, à verser au plus tard 30 jours avant le début du stage.
- les coordonnées complètes du client ainsi qu'une liste des documents nécessaires pour participer à un stage Changer d'Air.

Article III.

En vertu de l'article 221-18 du code du commerce le client dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles [L. 221-23 à L. 221-25](#).

Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour de la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services, soit la date de signature des documents contractuels retournés par le client.

Article IV.

Les activités du Vol Libre dont le parapente fait partie, sont conditionnées par la météo et l'aérologie Changer d'Air mettra tout en œuvre pour proposer un maximum de contenu pédagogique pendant la durée du stage, il est même possible de proposer aux stagiaires de changer de région/destination, la décision finale étant prise d'un commun accord entre les moniteurs et les stagiaires.

Article V.

En cas d'annulation du fait de Changer d'Air avant le début du stage, les sommes versées par le client seront intégralement remboursées par virement bancaire au profit du client. Sauf demande écrite de la part du client.

En cas d'annulation partielle après le début du stage du fait de Changer d'Air un accord sera proposé au client en fonction du temps de stage restant à réaliser sur la base d'un pro rata temporis.

Article VI.

En cas d'annulation du fait du client avant le versement des arrhes, aucune indemnité ne lui sera demandée.

Si l'annulation du fait du client intervient après le versement des arrhes, Changer d'Air se réserve le droit de conserver tout ou partie des sommes versées par le client.

Le barème suivant sera appliqué :

Entre le 44ème et le 30ème jour avant le début du stage 1/3 des arrhes versés restera acquis.

Entre le 29ème et le 15ème jour avant le début du stage 2/3 des arrhes versés resteront acquis.

Entre le 14ème et le jour du début du stage la totalité des arrhes versés restera acquise.

Le client peut souscrire une assurance annulation de son choix, certaines compagnies permettent d'assurer un ensemble de prestations tel que transport, hébergement et prestation d'encadrement réalisées par des prestataires différents.

Article VII.

En versant les arrhes lors de la confirmation de réservation d'un stage, le client s'engage à respecter les présentes conditions générales de vente.

Article VIII.

En cas de litige qui ne pourrait être résolu à l'amiable, le client a le choix de saisir le tribunal d'instance de son domicile ou celui de Rennes.